

Découvrez les avantages du Programme de placement privé de Fidelity

VISUEL

SUPER : Rigueur. Discipline. Expertise.

SUPER : Approche de gestion de style institutionnel

SUPER : Programme de Placement Privé de Fidelity

SUPER : Privilégient la valeur à long terme

SUPER : Axé sur le service

SUPER : Service de personnalisation de portefeuille

SUPER : Frais dégressifs

SUPER : Diminution des frais à mesure que le montant investi augmente*

AUDIO

Dans un monde où les distractions sont nombreuses et l'attention semble de plus en plus dispersée, votre patrimoine accumulé au fil du temps mérite, lui, toute votre attention et l'adoption d'une discipline de placement rigoureuse.

Nos experts ne font qu'une seule chose : gérer votre argent. Une expertise en gestion d'actifs suivant une approche de style institutionnel.

C'est là que le Programme de placement privé de Fidelity se démarque en vous aidant à atteindre vos objectifs de placement à long terme.

Pour les investisseurs chevronnés et avisés comme vous qui privilégient la valeur à long terme, ce

programme axé sur le service repose sur une approche de gestion des placements

de style institutionnel. Il comprend un service de personnalisation de portefeuille grâce auquel vous et votre conseiller pouvez sélectionner des mandats rééquilibrés automatiquement selon la fréquence choisie pour maintenir votre stratégie de placement sur la bonne voie.

Ce programme est conçu pour vous aider à atteindre des objectifs précis grâce à des mandats soigneusement sélectionnés et élaborés. De plus, nos frais dégressifs

sont calculés en fonction du montant investi. Que vous disposiez de 250 000 \$ ou de plus de 10 millions de dollars, vous bénéficiez de frais dégressifs, c'est-à-dire des frais qui diminuent à mesure que le montant investi augmente.

Vous profiterez d'une exposition à des catégories d'actifs non traditionnelles et des options fiscalement sensées, tout en gérant le risque.

*Au 4 avril 2023, les investisseurs qui souscrivent des titres du Programme de placement privé de Fidelity peuvent obtenir une tarification réduite (« frais réduits ») sous la forme d'une remise (Catégorie) ou d'une distribution (Fiducie) sur les frais de gestion et d'administration combinés avant la déduction de la taxe de vente. En ce qui concerne les Mandats, le montant de la remise sur les frais est basé sur le montant investi dans chaque Mandat au-delà de 250 000 \$. Les remises sur les frais ne s'appliquent qu'à la part de l'actif se situant dans la tranche précisée. Par exemple, si un investisseur détient 1 million de dollars en actions de série B dans un Mandat, la remise s'applique au montant investi comme suit : aucune remise sur la première tranche de 250 000 \$, cinq points de base sur la partie supérieure à 250 000 \$ et inférieure à 500 000 \$, et dix points de base sur la partie supérieure à 500 000 \$ et inférieure à 1 million de dollars. Veuillez consulter le prospectus du Mandat pour connaître les règles de regroupement financier du Programme de placement privé.

VISUEL

SUPER : Catégories d'actifs non traditionnelles. Options fiscalement sensées. Gestion du risque.

SUPER : Service exceptionnel

Le Programme de placement privé de Fidelity (logo)

Image de fin/sonal

fidelity.ca/PPP

AUDIO

Vous méritez ce service exceptionnel, qui comprend un accès à des rapports détaillés sur vos comptes et à une équipe de service à la clientèle dédiée.

Découvrez comment le Programme de placement privé de Fidelity peut vous aider à atteindre vos objectifs de placement.

Vous travaillez fort pour prendre les devants. Nous sommes là pour vous aider à rester à l'avant-garde.

Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Certains fonds de Catégorie de Société n'acceptent plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, sauf dans le cas des programmes d'opérations systématiques existants. Par ailleurs, certains fonds de Catégorie de Société ne sont pas recommandés comme placement dans les régimes enregistrés; les titulaires de régimes enregistrés sont invités à envisager la version équivalente de ces fonds de Catégorie de Société structurée en fiducie. Il convient également de rappeler aux titulaires de comptes enregistrés que certains fonds de Catégorie de Société pourraient, de temps à autre, devoir payer un impôt sur le revenu, ce qui aura pour effet de réduire le rendement. Veuillez lire les aperçus du Fonds pour d'autres renseignements.

Les énoncés aux présentes sont fondés sur des renseignements jugés fiables et sont uniquement fournis à titre informatif. Si ces renseignements reposent sur de l'information provenant, en tout ou en partie, de tiers, il nous est impossible de garantir qu'ils sont en tout temps exacts, complets et à jour. Ils ne peuvent être interprétés comme des conseils en placement ni comme des conseils d'ordre juridique ou fiscal, et ils ne constituent ni une offre ni une sollicitation d'achat. Les graphiques et les tableaux sont utilisés à des fins d'illustration seulement et ne reflètent pas la valeur future ni le rendement d'un fonds ou d'un portefeuille. Toute stratégie de placement doit être évaluée en fonction des objectifs de placement et de la tolérance au risque de l'investisseur. Fidelity Investments Canada s.r.l., ses sociétés affiliées et les entités qui lui sont apparentées ne peuvent être tenues responsables de quelque erreur ou omission éventuelle ni de quelque perte ou dommage subi.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chaque investisseur est unique et devrait être examinée par le conseiller juridique ou fiscal de ce dernier.

© 2023 Fidelity Investments Canada s.r.l. Tous droits réservés. Fidelity Investments est une marque déposée de Fidelity Investments Canada s.r.l.